

Obligations d'information dans les normes IFRS® — Une approche pilote (projet de modification d'IFRS 13 et d'IAS 19)

Juillet 2021

**LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR À L'IASB ET AU CNC D'ICI
Le 12 janvier 2022**

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires sur cet exposé-sondage.

La date limite de réception des commentaires sur les exposés-sondages de l'International Accounting Standards Board (IASB) et du Conseil des normes comptables (CNC) est la même. Toutefois, si vous souhaitez que le CNC examine vos commentaires avant de finaliser sa lettre de réponse, n'hésitez pas à les envoyer plus tôt. Les commentaires reçus par le CNC après la date limite sont examinés dans le cadre de son processus d'entérinement des normes IFRS. Les commentaires des parties prenantes canadiennes sont également transmis à l'IASB dans le cadre de la participation du CNC aux activités internationales.

Nous vous encourageons donc à envoyer votre lettre de réponse directement à l'IASB et à en transmettre une copie au CNC.

Faites parvenir au CNC votre réponse à la question propre au Canada posée dans le présent exposé-sondage en téléversant votre lettre de commentaires au moyen du formulaire en ligne.

Veuillez envoyer votre réponse à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA
Directrice, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
kkhalilieh@acsbcanada.ca

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'IASB, que le CNC a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les répondants qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que ceux qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité les modifications qui seront apportées à IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* et à IAS 19 *Avantages du personnel*.

Exposé-sondage de l'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié [l'exposé-sondage Obligations d'information dans les normes IFRS — Une approche pilote \(projet de modification d'IFRS 13 et d'IAS 19\)](#), qui peut être consulté sur son site Web, à www.ifrs.org. La version française de cet exposé-sondage sera publiée sous peu. Dans son exposé-sondage, l'IASB propose une nouvelle approche pour élaborer les obligations d'information des normes IFRS et de nouvelles obligations d'information qui seraient énoncées dans IFRS 13 et IAS 19. Les propositions mettent l'accent sur l'exercice du jugement et sur un moindre recours aux paragraphes standards pour que soient fournies des informations plus utiles aux investisseurs. La nouvelle approche se traduirait par des obligations d'information qui devraient aider les préparateurs et les auditeurs, entre autres, à porter de meilleurs jugements sur l'importance relative et, de ce fait, à fournir des informations plus utiles aux investisseurs. Elle prend la forme d'indications préliminaires que l'IASB a préparées à ses propres fins et qu'il utiliserait pour élaborer les obligations d'information des normes. En appliquant ces indications, l'IASB cherche :

- à améliorer la communication avec les investisseurs pour s'assurer d'avoir une compréhension approfondie de leurs besoins d'information et de décrire clairement ceux-ci dans les normes;
- à mettre davantage l'accent sur l'objectif des obligations d'information en exigeant des entités qu'elles fassent appel au jugement et fournissent des informations qui répondent aux besoins des investisseurs tels qu'ils sont décrits;
- à réduire les obligations d'information à l'égard de certains éléments pour aider les entités à fournir uniquement des informations significatives.

L'IASB a testé la nouvelle approche à l'égard d'IFRS 13 et d'IAS 19, et se propose, dans l'exposé-sondage, d'apporter des modifications aux obligations d'information énoncées dans ces normes.

À l'exposé-sondage de l'IASB s'ajoute une base des conclusions, qui ne fait pas partie intégrante du présent exposé-sondage, mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'exposé-sondage de l'IASB. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de son exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet des modifications proposées :

L'IASB a élaboré les modifications proposées conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où la procédure officielle de l'IASB suivrait son cours, de sorte que ces propositions seraient finalisées et approuvées, croyez-vous qu'il serait approprié d'appliquer au Canada les modifications proposées? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects des modifications et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées.

Faites parvenir votre réponse à cette question supplémentaire directement au CNC.

Veillez téléverser votre lettre de réponse au moyen du [formulaire en ligne](#).

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 12 janvier 2022¹. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

¹ À sa réunion de juillet 2021, l'IASB a décidé de prolonger jusqu'au 12 janvier 2022 la période de commentaires sur son exposé-sondage.

© 2021 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.